

Transcriptus vous propose de rédiger vos documents selon deux modalités, en présence ou non du rédacteur. Comment cela se passe-t-il concrètement ?

I) Intervention d'un rédacteur

Vous souhaitez vous dégager intégralement de toute tâche relative à la rédaction de vos documents ? Un rédacteur vous décharge de toutes les contraintes liées à la rédaction.

- **En amont de la réunion**, vous nous transmettez ordre du jour/programme, convocation*, deux documents précédents*, les documents abordés pendant la séance
- Le jour de la réunion, le rédacteur dresse le plan de table, prend des notes et enregistre (si vous l'autorisez) la séance à laquelle il assiste
- Le rédacteur rédige son compte-rendu; une fois relu, il vous est soumis dans les délais prescrits au format souhaité, prêt à être diffusé.



II) Travail sur enregistrement

Vous souhaitez être plus flexible dans le **choix des réunions** à couvrir ? Un rédacteur **traite directement vos enregistrements**.



- Vous enregistrez votre réunion (vous prenez soin d'identifier les locuteurs en les nommant ou en listant leurs initiales)
- Vous nous transmettez ordre du jour/programme, deux documents précédents*, les documents abordés pendant la séance et une liste des présents*, plus l'enregistrement à transcrire via votre accès individuel sur notre extranet (http://transcriptus.com/wp-login.php); vous pourrez également supprimer des éléments du serveur si vous le souhaitez
- Le rédacteur rédige son compte-rendu ; une fois relu, il vous est soumis dans les délais prescrits au format souhaité, prêt à être diffusé.